

Complément indemnisation assurance habitation

Par chipo11, le 15/02/2019 à 16:58

bonjour,

suite à l'indemnisation pour choc d'un véhicule identifié mon assurance m'a versé 75% de la somme et le reste 25% sur présentation facture .J'ai demandé que le complément me soit versé directement sans facture et le service réglement des sinistres refuse pour la raison que l'expert

à mentionné 25 % de vétusté et que sans intervention d'une entreprise cette somme pour effectuer les travaux est moins importante et le complément des 25% ne m'est pas remboursé .pouvez vous me le confirmer .Avec mes remerciements.

Par chaber, le 15/02/2019 à 17:28

bonjour

votre assureur vous indemnise en fonction des clauses du contrat: choc véhicule terrestre identifié

- règlement immédiat vétusté et franchise (si prévue)
- règlement différé sur justificatifs.

Il effectue un recours total auprès de l'assureur adverse et il devra vous reversé obligatoirement le second règlement dès que le recours aura abouti.

Dès lors, vous faites ce que voulez de votre indemnité